

DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
ALC/FL

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006

### DELIBERATION

#### **OBJET : Cession de la salle de tennis de Pen Palud**

---

Rapporteur : Joseph FORES

La Ville a cédé le 22 avril 2004 le camping de Pen Palud à la SARL Camping Pen Palud. Par contre, la salle de tennis, cadastrée EE 241 pour une contenance de 965 m<sup>2</sup>, située à l'intérieur du camping est restée propriété de la Ville et son accès se faisait au moyen d'une servitude de passage.

Le propriétaire actuel du camping a demandé d'acquérir la salle de tennis et après consultation des services fiscaux, la cession est proposée sur la base de 80 000 Euros.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la cession du tennis de Pen Palud, cadastré EE241, à la SARL Camping Pen Palud au prix de 80 000 Euros ; la cession ne devenant effective qu'après mise en service de la nouvelle salle au complexe sportif.
- DONNE tout pouvoir au Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer les actes correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

Joseph FORES